pour l'état social ; il ne sert que l'intérêt individuel ; il détruit la solidité de la famille.

La plupart des femmes de nos paysans et de nos marins ont le goût de l'épargne et l'amour du foyer, sentiments qui, avec le divorce rendu possible, disparaîtront du cœur de la femme. L'orateur supplie le Sénat, au nom des vertus domestiques, de l'amour de la patrie, de rejeter le projet de divorce. (Applaudissements à droite et au centre.)

Eh bien ! ne brisez pas l'indissolubilité du mariage, n'ajoutez pas cette ruine à tant de ruines; il y va de la dignité morale du pays, de l'honnêteté des mœurs publiques de l'avenir, de la civilisation !

L'orateur reçoit les félicitations d'un grand nombre de ses collègues.

La séance est suspendue pendant quelques minutes.

M. Naquet, après avoir combattu divers arguments invoqués par les précédents orateurs, demande la clôture des débats et prie le Sénat de rester fidèle à son premier vote.

Le premier paragraphe de l'article premier ainsi conçu :

La loi du 8 mars 1816 est abrogée, est adopté par 158 voix contre 115.

La séance est levée.

Séance demain.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Présidence de M. SADI-CARNOT, vice-président.

Séance du jeudi 19 juin.

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président fait connaître que les obsèques de M. Gaudin auront lieu vendredi à 11 heures 1/2, à l'église Saint-Augustin.

M. Pieyre dit qu'il se proposait d'adresser une question au ministre de l'intérieur, relativement à l'interdiction des courses de taureaux dans le Midi de la France. M. Waldeck-Rousseau étant absent et M. Granet se proposant de lui adresser une interpellation sur le même sujet, il demande que le jour de la discussion soit fixé.

M. Laroze dit que le ministre de l'intérieur est indisposé et demande que le jour de la discussion soit fixé à la prochaine séance.

La Chrmbre décide qu'elle fixera samedi le jour de la discussion.

Le recrutement de l'armée

M. Ganault monte à la tribune pour développer l'amendement qu'il a présenté à l'article 38.

Il demande que, chaque année, en temps de paix, avant les grandes manœuvres et avant l'incorporation du nouveau contingent, les caporaux et brigadiers et tous ceux des jeunes soldats de la classe qui en auront fait la demande, passent au régiment, devant une commission spéciale, instituée par M. le ministré de la guerre et composée d'officiers étrangers au régiment, leurs examens d'aptitude au grade de sous-officier, dont les conditions auront été déterminées par un décret. Ceux qui seraient jugés les meilleurs auraient la faculté d'opter entre le grade de sous-officier et le renvoi dans leurs foyers comme disponibles.

M. le général Campenon répond que l'amendement de M. Ganault n'est pas aussi large que celui de M. de Lanessan. Il exige, des jeunes gens qui passent l'examen, des connaissances autres que les connaissances techniques et serait, par conséquent, plus favorable aux favorisés de la fortune qu'aux fils de paysans ou d'ouvriers.

L'amendement de M. Ganault est mis aux voix, et, à la majorité de 359 voix contre 151, sur 510 votants, n'est pas adopté.

M. Ténot développe un paragraphe additionnel à l'article 38. Cet amendement a pour objet de décider que, si le nombre des hommes reconnus propres au service actif dépasse l'effectif du contingent fixé par la loi des finances, ces hommes en excédent, désignés par la voie du sort, seront affectés aux divers corps de troupes, mais laissés provisoirement dans leurs foyers à la disposition du ministre de la guerre. — L'orateur déclare qu'il réserve son amendement pour la deuxième délibération.

M. le baron Reille pense que les hommes qui ne pourront être incorporés doivent rester dans la deuxième portion du contingent, dans les conditions de la loi de 1872.

Comme on l'a dit, les amendements votés sont venus augmenter, dans des proportions importantes, l'effectif tel qu'il avait été fixé par la commission. On peut évaluer cet effectif à 480,000 hommes, non compris la partie permanente de l'armée, qui est de 130,000 hommes. Total : 610,000 hommes incorporés.

M. le général Campenon conteste ces chiffres, il croit qu'on peut attendre la seconde lecture du projet pour statuer sur les amendements de MM. Ténot et Reille.

M. Tezenas propose un amendement portant que la Chambre fixera annuellement le contingent dans la loi des finances. Il proteste contre cette théorie que le budget doit se prêter à l'effectif de l'armée et non l'effectif de l'armée au budget.

M. le baron Reille se rallie à l'amendement de M. Tezenas, qui est repoussé par 293 voix contre 209, sur 502 votants.

Les articles 39 et 40 sont adoptés sans discussion.

Sur la demande de l'amiral Peyron, la commission accepte le paragraphe additionnel suivant à l'article 41 : « Les engagements et rengagements peuvent être contractés pour les équipages de la flotte sous conditions spéciales à déterminer. »

L'article 41 ainsi modifié est adopté.

M. le baron Reille, sur l'article 42, demande à la Chambre de maintenir la disposition de la loi de 1872 qui autorise les permutations entre les soldats de l'armée de terre et les soldats de l'armée de mer.

M. Vachal propose un amendement portant qu'en aucun cas, les hommes du contingent continental ne peuvent être versés dans l'armée de mer.

L'amendement de M. Vachal, combattu par l'amiral Peyron et repoussé par la commission, est rejeté.

M. Langlois combat le rattachement de l'infanterie et de l'artillerie de marine au ministère de la guerre, rattachement qui ferme le principe de l'article 42.

M. Dureau de Vaulcomte propose d'ajouter à ces mots : « les troupes coloniales se recrutent... 3° par prélèvement sur le contingent continental » les mots suivants : « et colonial. »

M. de Mahy proteste contre le rattachement des troupes coloniales au ministère de la guerre et la séparation des colonies du ministère de la marine.

M. le général Campenon répond que la décision de la Chambre ne préjugera en rien de la séparation des colonies.

M. Deproge dit que la séparation remplira le vœu des colonies.

M. de Mahy demande le renvoi de l'article 42 à la commission. Cette proposition est repoussée par 320 voix contre 194.

Le paragraphe premier de l'article 42, spécifiant le rattachement des troupes coloniales au ministère de la guerre, est adopté par 330 voix contre 126 et les autres paragraphes sont adoptés avec l'amendement Vaulcomte, permettant aux jeunes gens des colonies de participer au recrutement des troupes coloniales.

L'article 43 est adopté sans discussion.

M. Reille demande le renvoi à la commission des articles 44 et 45 relatifs aux troupes spéciales d'Afrique, qui ne contiennent que des dispositions transitoires, qui devraient ne pas trouver place dans la loi du recrutement.

Après une réplique de M. Campenon, le renvoi est repoussé.

Les articles 44 à 48 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

La Chambre décide, par 294 voix contre 222, que la prochaine séance aura lieu samedi.

La séance est levée.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 20 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 759 m/m à Brest.

760 à Nice.

De fortes dépressions persistent à l'Ouest de l'Europe.

Le baromètre reste peu élevé en Tunisie et en Autriche par vent d'entre Nord et Est.

Temps probable : vent d'entre Sud et Nord, ciel nuageux.

Température au-dessous de la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Les élections municipales de Roubaix. — C'est le 25 juin que viendra, définitivement, devant le conseil de préfecture, la protestation relative aux élections municipales de Roubaix.

Les signataires, comme il était facile de le prévoir, n'ont produit aucun fait sérieux à l'appui de leurs prétendus griefs.

Chronique artistique. — L'une des plus jolies tapisseries envoyées à l'exposition d'Amsterdam, par la maison Bracquenié fils, d'Aubusson, est exposée, depuis quelques jours, à la vitrine de M. Bernard fils, Grande-Rue.

La tapisserie, portée à un tel degré de perfection, n'appartient plus au domaine de la fabrication des tissus.

Le panneau exposé est une œuvre d'art qui peut être mise en parallèle avec les plus jolies productions de nos meilleurs peintres.

L'auteur a dû prendre son sujet chez nos voisins d'outre-Mouscron, car on trouverait facilement à Bruges, à Audenaerde ou à Ypres des points de vue semblables à celui qu'il a voulu reproduire.

On nous dit que l'heureux gagnant de ce superbe lot consentirait à le vendre.

Si le fait est vrai — étant admis le goût raffiné et le sentiment artistique de nos concitoyens — nous pouvons prédire que le panneau de MM. Bracquenié ne sortira pas de Roubaix.

Le singe à la cigarette, du pavillon Japonais, tenu par MMmes Bellon et Albert Heyndrickx, a été gagné par M. Eugène Bulteau.

La porcelaine de Saxe, de la loterie organisée à la boutique tenue par Mme Henri Buisine, a été gagnée par Mme Henri Pattyn. Le lot, un tabouret, gagné par le numéro 35, n'a pas encore été réclamé.

Société régionale d'horticulture. — Parmi les récompenses décernées jeudi par la société d'horticulture nous remarquons :

1re catégorie. — Second prix d'honneur, médaille d'or ou objet d'art, à M. Edouard Février, jardinier chez M. Liénard, à Marcq-en-Barœul.

2e catégorie — Médaille de vermeil grand module à M. Théodore Mulié, pépiniériste à Neuville-en Ferrain.

3e et 4e catégorie.—Médaille d'argent de deuxième classe, à M. De Lombaerde, horticulteur à Mouveaux.

Un escroc vient d'être arrêté, rue du Chemin-de-Fer, à Roubaix. Cet individu, du nom de Charles Martin, et originaire de Gosselies (Belgique), surprenait la bonne foi des gens, en se disant religieux Récollet, expulsé, et en se faisant passer pour un ancien curé de Leuze, et un ex-chanoine de Tournai. Il prétendait avoir le don de dire le passé, le présent et l'avenir, et posséder le pouvoir de guérir toutes les maladies. Quelques bonnes femmes eurent la naïveté de s'adresser à lui, et lui donnèrent de l'argent. Les dupes de cet individu ont fini par déposer une plainte. La police, après une minutieuse enquête, a mis la main sur lui, et l'a fait conduire à Lille.

Une tentative de vol a été commise, la nuit dernière, chez Mme veuve Marissal, marchande de chiffons, rue du Fort. Deux malfaiteurs soulevèrent le châssis d'une fenêtre de la façade, et pénétrèrent dans la maison. Un voisin, éveillé par le bruit, s'aperçut de ce qui se passait et cria : au voleur ! Les malfaiteurs prirent la fuite en emportant un sac de chiffons.

Un ouvrier apprêteur, Joseph Lemaire, travaillait, hier après-midi, dans les ateliers de MM. Dubus-Coget et Cie, rue Pellart, lorsque, passant trop près d'une machine, il reçut en pleine poitrine l'extrémité d'une barre de fer mobile, et tomba inanimé. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu; on craint des lésions internes.

Un des locataires de M. Saudemont, rue du Fontenoy, Ernest Baquet, descendait jeudi l'escalier du premier étage, portant sous le bras droit un litre vide. Tout à coup, le malheureux manqua le pied et fut précipité dans l'espace. La bouteille fut pulvérisée, et Baquet reçut à l'aisselle une profonde blessure.

Grâce à des soins intelligents, l'état de Baquet s'est amélioré depuis hier.

Hier après-midi, un ouvrier maçon, Edouard Lanciaux, occupé à la construction d'une maison, rue de Denain, est tombé d'une hauteur de huit mètres. Il s'est fait une large blessure au menton. Le médecin, appelé à lui donner des soins, craint des lésions internes. Lanciaux a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un enfant tombé dans le canal. — Ce matin, à huit heures, un petit garçon de cinq ans, Henri Merlin, jouait avec ses camarades aux bords de l'ancien canal, près de la passerelle Nadaud, lorsqu'il tomba dans l'eau. Un ouvrier qui passait, vola aussitôt à son secours, et le ramena sain et sauf sur la berge.

Nos félicitations à ce brave, sauveteur dont nous regrettons de ne pas connaître le nom.

Un enfant de trois ans a été renversé, hier soir, au pont Rouge, par une voiture de boulanger; il n'a, heureusement, que des blessures sans gravité.

Ephéméride de la charité roubaisienne. — 20 juin 1520. — Maître François Becquart, pasteur de Roubaix, fait don à l'église de tout un lieu manoir, amassé de maisons, grange et étable, et ensemble du jardin et de toutes les terres à labour achetées par lui au Triez du Fontenoit, à charge par ladite église d'entretenir une école dominicale, depuis le premier dimanche de mars jusqu'à la Toussaint de chaque année, pour apprendre les enfants pauvres, leur baillant livres nécessaires et le tout sans leur dépens, à charge encore de faire célébrer, chaque année, un obit pour l'âme du fondateur. (Archives de Roubaix, G.G., 111)

20 juin 1741.— Le roi, en son conseil, autorise le magistrat de Roubaix d'emprunter une somme de 17.000 florins qui doivent être employés à la construction des bâtiments nécessaires pour contenir le nombre toujours croissant des pauvres orpheline et invalides dont la communauté est chargée, et à l'acquit d'autres dépenses communales. Et pour faciliter le paiement des intérêts et le remboursement desdites sommes empruntées, le roi permet de lever et percevoir, pendant dix huit ans, des droits d'octroi sur la bière, le vin et l'eau-de-vie. (Archives de Roubaix, A.A. 3, f. 95.)

20 juin 1878. — Par son testament en date de ce jour, M. Julien Lagache fait don à la ville de Roubaix d'une somme de 100,000 fr., pour la fondation d'un hospice d'incurables, sous la condition que cette somme sera employée en achat de rente 3 0/0, et que les arrérages en seront employés de la même manière pendant 70 ans, le tout au nom de l'hospice des incurables de Roubaix. (Archives de Roubaix, 92 (a), 7.)

TOURCOING

Concert de Bienfaisance. — Nous avons appris avec plaisir que des jeunes gens de notre ville se proposaient de donner un concert au profit de la veuve et des enfants de M. François Druard, ancien clerc de la paroisse St-Christophe. Nous avons l'espoir que le succès répondra à l'appel des organisateurs de cette bonne œuvre, car M. Druard était estimé et savait rendre service chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Le cercle de la société St-Joseph a gracieusement offert la salle des fêtes pour ce concert. Nous publierons prochainement la date et le nom des artistes qui ont bien voulu promettre leur concours à cette œuvre de bienfaisance.

Dans notre numéro d'hier, nous avons annoncé que les pertes subies dans l'incendie de l'établissement de M. Edouard Leclercq, étaient évaluées à 25,000 francs; il y a eu erreur : c'est 425,000 francs qu'il faut lire.

Dimanche 22 juin, à 5 heures du soir, la fanfare du Blanc-Seau exécutera, sur la place Thiers, les morceaux ci-après :

1. Marche militaire, Bothel. — 2. Fantaisie sur *Martha*, Flotow. — 3. *Folle nuit*, valse, Flamenion. — 4. *Clémence Isaure*, ouverture, Bléget. — 5. *Les Chevaux Légers*, quadrille, Bléget. — 6. *Le Hongrois*, pas redoublé, Bléget.

Des chaises seront mises à la disposition du public.

Disparition. — Le nommé Emile Doutreluigne, âgé de 15 ans, a quitté le domicile de ses parents, habitant la Croix-Rouge, depuis lundi matin.

Ses parents n'ont pas encore de ses nouvelles.

Jules Bégat vient d'être arrêté comme déserteur. Il a quitté son régiment du 128e de ligne le 6 mars dernier. La gendarmerie l'a remis entre les mains de l'administration militaire.

LILLE

Les représentants de l'agriculture dans le Nord. — *La Société des agriculteurs du Nord* avait réuni mercredi, au Grand-Hôtel de Lille, tous les présidents et membres des Comices agricoles et Sociétés d'agriculture de la région du Nord, à l'effet de leur rendre compte des démarches faites à Paris, près des pouvoirs publics, par ses délégués.

M. Dubar expose que le bureau de la Société des agriculteurs du Nord et ses délégués ont été reçus par M. le président du conseil, MM. Méline et Tirard, ministres de l'agriculture et des finances, ainsi que par les sénateurs et députés du Nord et du Pas-de-Calais. Devant les pouvoirs publics et devant nos représentants, les délégués ont réclamé le maintien de toutes les décisions prises par la Société des agriculteurs du Nord ; ils ont surtout insisté sur la surélévation de la surtaxe à 7 fr. qui est le désidératum de toutes les Sociétés d'agriculture et des Comices agricoles de la région. Ils ont insisté également pour que dans le cas où l'on voterait l'impôt sur la betterave, on modifie la prise en charge, qui est trop élevée dans le projet de la commission, et qu'on ne fixe pas dès maintenant la progression de la prise en charge.

Les délégués ont dit aux représentants du Nord ainsi qu'aux ministres que les agriculteurs du Nord avaient vu avec plaisir les propositions d'élévation des droits de douane frappant à l'entrée en France le gros bétail, les moutons et les farines, et qu'ils seraient heureux si les Chambres appuyaient cette proposition d'une manière énergique.

Nécrologie. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Corenindewr, président de la Société des agriculteurs du Nord, un des maîtres de la chimie agronomique.

M. Corenwinder a succombé jeudi soir, à 4 heures, aux suites d'une fluxion de poitrine. Il était âgé de 64 ans.

Société de tir «La Lilloise».—Le conseil d'administration informe MM. les tireurs que, par suite du tir à la bombe, qui aura lieu les dimanches 22 et 29 juin, leur tir, pendant ces deux journées, commencera à trois heures de l'après-midi au lieu de dix heures du matin.

Le crime de Marquette. — Jeudi, à trois heures, M. de Brix, juge d'instruction, s'est transporté à Marquette.

On se rappelle qu'au mois de mai, un nommé Henri Roussel, s'était présenté dans la ferme de M. Lemaire-Vignol, à Marquette, et avait enlevé une somme de 700 francs, après avoir frappé de plusieurs coups de fourche Mme Lemaire qui se trouvait seule à la ferme.

Roussel avait été conduit quelques moments à la ferme et s'était troublé à la vue de Mme Lemaire, complètement remise de ses blessures.

M. de Brix a fait reproduire à l'assassin toute la scène du crime ; il prétend qu'il a bien forcé le coffre-fort mais qu'il n'y a pas trouvé d'argent.

Roussel a été ramené à la maison d'arrêt vers six heures.

Le drame au vitriol. — La veuve Descamps est toujours dans une situation très grave, elle souffre beaucoup.

Quant aux autres victimes, leurs blessures seront guéries sous quelques jours.

Tassart a été interrogé plusieurs fois par le juge d'instruction, et la préméditation a été reconnue d'une manière irréfutable. Il a voulu tuer la femme Descamps.

Tassart est un déserteur belge. Il passera aux prochaines assises.

Un méfait. — Avant-hier, comme le train qui arrive à neuf heures du soir passait au passage à niveau, situé à côté de la nouvelle gare des Postes, une pierre a été lancée contre les voitures du convoi. Un voyageur a failli être atteint par le projectile.

Une enquête est ouverte pour savoir si c'est un acte de méchanceté ou un simple fait de gaminerie irresponsable.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Audience du jeudi 19 juin 1884.

Présidence de M. ARNAUD DE PRANEUF, vice-président.

Commissaire du gouvernement M. FACON, conseiller.

Au début de son audience, le conseil de préfecture donne acte de leur désistement aux protestataires contre les élections des communes de Doignies, Bouchain, Bruiaille St-Amand, Looberghe et Hazebrouck.

Le conseil rejette la protestation contre les élections de la commune d'Aibes, pour cause de déchéance, et rejette également la protestation contre les élections de la commune de Thun, sauf toutefois, en ce qui concerne l'élection du sieur J.-Bte Hugues, qui est annulée.

L'élection de Busel est invalidée.

La dernière affaire était la protestation contre l'élection de M. Beudervel, conseiller-général, à Hondschoote.

Les protestataires prétendaient qu'il y avait eu pression et embrigadement des électeurs.

Après de très longues plaidoieries de Mes Decroix et Werquin, le Conseil a validé l'élection.

Dans son audience de ce jour, le Conseil de préfecture s'occupera des protestations relatives aux élections de Warneton-Sud, St-Pol-lez-Dunkerque, Boussignies, Douchy, Bauvin, Ruquignies, St-Souplet, Quesnoy-sur-Deûle, Lys-lez-Lannoy et Douai.

Maître CUBE.

Voyages à la mer.

La Compagnie du chemin de fer du Nord vient de décider que du 14 juin au 30 septembre inclus des billets spéciaux d'aller et retour à prix réduits seraient distribués dans toutes les gares à destination de Le Tréport (Mers), Eu, (Le bourg d'Ault), Saint-Valery-sur-Somme (Cayeux), Le Crotoy, Berck-sur-Mer, Etaples, Boulogne, Wimille (Vimereux), Marquise (Ambleteuse, Audresselles, Wissant), Calais, Gravelines, Dunkerque.

Ces billets seront valables du samedi au mardi et par exception du 12 au 16 juillet et du 14 au 19 août inclus.

La décision que vient de prendre la Compagnie du Nord, sera bien accueillie par nos populations, qui, par leur empressement à profiter de cette faveur, dédommageront certainement l'administration du chemin de fer des sacrifices qu'elle fait.

NORD

Votes des sénateurs du Nord. — Abrogation de la loi de 1816, qui défendait le divorce.

A voté pour l'abrogation : M. Fournier.

Ont voté contre : MM. Testelin, Merlin, Massiet du Biest, Théry, Pajot, Kolb-Bernard, Corne, Wallon.

N'a pas pris part au vote : M. le général Faidherbe.

Vote des députés du Nord. — Sur l'amendement de M. Ganault à l'article 58 des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Bernard, Guillemin, Lecomte, Outters, Plichon, des Rotours, Brame.

Ont voté contre : MM. Cirier, Giard, Girard, Giroud, Pierre Legrand, Masure, Scrépel, Trystram.

N'a pas pris part au vote : M. Desmoutiers.

— Sur le paragraphe additionnel de M. Tézenas à l'article 38 des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Guillemin, Brame, Giroud, Outters, Plichon, des Rotours, Desmoutiers.

Ont voté contre : MM. Bernard, Cirier, Girard, Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Scrépel.

Nont pas pris part au vote : MM. Trystram, Girard.

— Sur le renvoi à la commission du paragraphe 1er de l'article 42 des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Ont voté pour : MM. Bergerot, Brame, Bernard, Cirier, Desmoutiers, Giroud, Guillemin, Lecomte, Pierre Legrand, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Trystram.

Ont voté contre : MM. Giard, Girard, Scrépel.

— Sur le paragraphe 1er de l'article 42 des propositions de loi concernant le recrutement de l'armée.

Ont voté pour : MM. Giard, Girard, Scrépel, Trystram.

Ont voté contre : MM. Bernard, Bergerot, Brame, Giroud, Guillemin, Pierre Legrand, Masure, Outters, Plichon, des Rotours, Cirier.

N'ont pas pris part au vote : MM. Desmoutiers, Leconte.

Marquette. — Il y a eu hier, à Marquette, un moment de vive émotion causée par une sinistre trouvaille faite dans un champ. Le sieur Pierre Prenesse, domestique chez M. Destombes, cultivateur, était occupé à jeter sur les herbes de la vase qu'on avait amenée de Lille, le matin. Tout à coup, sa pelle rencontra une tête de mort; en juge de sa stupéfaction et de son effroi. Il prévint aussitôt le commissaire de police de La Madeleine qui en informa le parquet de Lille.

Cette tête, qui a été enterrée, est sans doute celle d'un homme qui se sera noyé dans la Deûle et dont la disparition n'a jamais été connue.

Armentières. — Le couvent des dames de St-Maur a été, pendant l'avant-dernière nuit, l'objet d'une mystérieuse tentative d'effraction.

Vers deux heures du matin, religieuses et élèves furent réveillées en sursaut par les aboiements répétés du chien de garde.

Presqu'au même instant, on entendit, dans la direction de la rue, un bruit considérable de ferraille. Les voisins ont également entendu ce bruit; mais aucun d'eux ne s'est dérangé.

Dans la matinée, on a trouvé la serrure de la porte extérieure du couvent fracturée, et les anneaux de la chaîne de sûreté ont été brisés.

On pense que le chien a dérangé les malfaiteurs et leur a fait prendre la fuite.

Une enquête est ouverte par la police. Nous engageons les malfaiteurs à se défier, le couvent de St-Maur a pris des mesures de défense qui pourraient leur coûter cher.

Valenciennes.— *Les fêtes de Watteau.* — Une cérémonie artistique des plus remarquables aura lieu à Valenciennes, le 12 octobre prochain.

C'est à cette date qu'a été fixée l'inauguration de la « Fontaine Watteau, » monument élevé à la mémoire du plus illustre des peintres du XVIIe siècle, Antoine Watteau, né à Valenciennes le 10 octobre 1684.

Cette œuvre, dont la conception première remonte à une vingtaine d'années déjà, est dû au statuaire J.-B. Carpeaux.

Fourmies. — Nous apprenons avec regret la mort de M. Ferdinand Bacby, père du directeur du *Journal de Fourmies*. Nous présentons à notre confrère nos sincères condoléances.

PAS-DE-CALAIS

Arras. — Nous apprenons que l'évêché d'Arras, vacant par la nomination de Mgr Meignan à l'archevêché de Tours, va être incessamment pourvu d'un titulaire. Le Saint Siège et le gouvernement français se sont mis d'accord, après bien des pourparlers, sur le nom de Mgr Dennel, actuellement évêque de Beauvais.

Boulogne. — *Un duel sur la place de Capécure.* — Mardi, à 9 heures du soir, les promeneurs qui, par hasard, passaient sur la place de Capécure, ont pu être témoins d'une scène de pugilat comme on en voit encore de temps en temps dans la vieille Angleterre.

Deux jeunes garçons d'hôtel, ayant en ensemble, a-t-on dit, une discussion dans la journée, s'étaient donné rendez-vous pour vider leur querelle sur la place de Capécure. Ils étaient assistés de témoins qui avaient réglé les conditions du combat. On n'avait d'autres armes que les poings, les ongles et les dents. La lutte devait durer jusqu'à ce que l'un des deux adversaires fut tout à fait dans l'impuissance de continuer.

Au signal donné, l'on vit les deux jeunes gens se jeter l'un sur l'autre avec un acharnement féroce, on entendit les coups pleuvoir dans comme grêle ; après dix minutes de combat, le sang ruisselait en abondance et l'un des deux boxeurs se trouvait écrasé par son adversaire.

Quinze ou vingts curieux assistaient à ce spectacle barbare, sans dire un mot et sans faire aucun effort pour séparer ces deux insensés.

Etat-civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 19 juin. — Floris Vanheule, rue de la Barbe-d'Or, cour Jules Destombes, 5. — Edouard Potteau, rue Deconinck, cour Forseau, 3. — Florine Mondet, rue des Longues-Haies, cour Desrumaux, 2. — Camille Nicolas, rue du Quai, 5. — Jules Pollet, rue de Lannoy, 206. — Gabrielle Bouzan, rue Decrème, cour Charron, 4. — Julien Devaux, rue Daubenton, 129. — Arthur Pully, rue de Béthune, fort Cordonnier. — Louis Vanhoutte, rue Delattre, cité Ste-Catherine, 10. — Hortense Deprez, rue d'Ely, 2.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 19 juin. — Adèle Leplat, 50 ans, ménagère, rue de l'Hommelet, 146. — Henri Motte, 65 ans, pensionnaire aux Petites-Sœurs. — Catherine Roger, 56 ans, ménagère, rue de l'Espérance, 17. — Louis Petit, 39 ans, lisseur, rue de Fourcroy, 17. — Hélène Leroy, 8 mois, rue du Bois, 14. — Juliette, 48 ans, ménagère, à l'Hôtel-Dieu. — Philomène Moerman, 7 mois, place de l'Abattoir, 24. — Ouvry, présenté sans vie, rue des Ogiers, 146.

Etat-Civil de Leers. — Naissances du 8 au 15 juin. — Néant.

Mariage. — Néant.

Décès. — Arthur-Joseph Dumoulin, 4 ans 9 mois. — Florentin Dupire, 17 ans 8 mois. — Alexandre Lhermitte, 80 ans 7 mois. — Désiré Debroeux, 9 ans 10 mois.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 24 juin 1884, à neuf heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Bruno-Joseph MESSIAEN, veuf de Dame Clotilde DUQUESNE, décédé à Roubaix, le 25 mai 1884, dans sa 68e année, administré des Sacrements des Sacrements de Notre Mère la Sainte Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille VANDEPUTTE-VERVENNE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Amélie Séraphine VERVENNE, veuve de Monsieur Severin VANDEPUTTE, décédée à Roubaix, le 19 juin 1884, à l'âge de 67 ans, administrée des Sacrements de Notre Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 22, à 6 heures 1/2. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Daubenton, 92.

Monsieur et Madame Louis MOTTE-CATTEAU, ont l'honneur de vous prier d'assister à l'Obit Solennel Anniversaire qui sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame Sophie LAMBLIN, née LAMBLIN-HOLBECQ, veuve de Monsieur Louis CATTEAU, décédée à Roubaix, le 23 juin 1883, à l'âge de 81 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame Florentine DUTILLEUL, veuve de Monsieur Florentin FRANCHOMME, décédée à Roubaix, le 15 mai 1884, dans sa 85e année, administrée des sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu

Les amis et connaissances de la famille LESAGE-HERMANN qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Virginie HERMANN, décédée à Merris, le 18 juin 1884, à l'âge de 65 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, le vendredi 20 courant, à 8 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le samedi 21 dudit mois, à 10 heures, en l'église de Merris. — L'assemblée à la maison mortuaire.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel, qui sera célébré le lundi 23 juin, à 10 heures, en l'église Saint-Joseph, à Roubaix.

Un Obit Solennel du mois qui sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le jeudi 26 juin 1884, à dix heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine-Constance-Joséphe GLORIEUX, veuve de Monsieur Louis-Ponami PIAT, ancien notaire à Roubaix, décédée à Roubaix, le 19 mai 1884, dans sa 83e année, administrée des Sacements de notre Mère la Sainte-Eglise.

Vous êtes prié d'assister à l'Obit des Dames de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul, qui sera célébré en la même église, le 27 juin 1884, à 8 heures. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 juin 1884, à 10 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile-Désiré-Joseph SCRÉPEL, époux de Dame Hermance MOYART, décédé à Roubaix, le 16 mai 1884, dans sa cinquantième année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Bruxelles.— Le *Courrier de Bruxelles* dit qu'il est sérieusement question de la dissolution de tous les conseils communaux pour le mois d'octobre prochain.

— Le *Bien public* constate que, depuis cinq jours, les écoles officielles ont perdu un nombre très respectables d'élèves ; la plupart des fonctionnaires qui, par ordre, étaient obligés d'y inscrire leurs enfants, ont fait usage de leur liberté reconquise en les faisant inscrire de suite dans les écoles libres.

Liège. — Le 14e tirage pour le remboursement de l'emprunt contracté en 1879 par la ville de Liège a eu lieu le samedi 14 juin. Voici les numéros primés :

N° 59710 remboursable par 10,000 francs.
N° 94357 par 1,000 francs.
N° 126687 par 500 francs.
Nos 46442 — 94346 chacun par 250 francs.
Nos 4317 — 13906 — 24667 — 41237 — 53623 — 61018 — 62875 — 69047 — 79651 — 83650 — 88247 — 90342 — 114975 — 115943 — 124391 — 125634 — 128167 — 130483 — 132322 chacun par 150 francs.

Les ouvriers verriers. — Nous lisons dans une lettre adressée de Charleroi à la *Réforme* : « La grève des ouvriers verriers est maintenant terminée ; les patrons ont, la plupart, fini par céder ; aucune des diminutions de salaires annoncées n'a été appliquée, et le mode de travail suivant lequel les ouvriers voulaient travailler — le travail dit à deux pour un — a été permis à peu près partout. Il ne reste plus à décider à présent que la question de savoir qui supportera les conséquences judiciaires de la grève, qui sera rendu responsable des dommages causés — de part et d'autre — par l'interruption du travail pendant ces deux derniers mois. La cause a été plaidée récemment devant les tribunaux d'appel ; je vous ferai connaître la décision.

Mais une question plus intéressante passionne, depuis la semaine passée, la corporation verrière. Je veux parler de la constitution et de l'organisation de la Fédération des ouvriers verriers. Le 5 juin dernier se sont réunis à Charleroi, en un congrès préparatoire, des délégués des associations verrières d'Amérique, d'Angleterre, de France, d'Italie et de Belgique. La Fédération a été décidée à l'unanimité. Différentes mesures générales ont été résolues, un projet de statuts a été dressé, et l'on a convoqué un congrès à Sainte-Helen, en Angleterre, pour organiser définitivement la Fédération. »

Le drame de Malderen. — Tandis que la justice commençait ses investigations au sujet des actes de violence et de rébellion dont le village de Huyssinghen venait d'être le théâtre, à la suite des élections du 10 juin, une scène plus affligeante encore, provoquée par la passion politique, se produisait dans une autre localité de l'arrondissement de Bruxelles.

C'est à Malderen, centre d'une contrée boisée, à peu près aux confins des trois provinces de Brabant, de la Flandre orientale et d'Anvers, que s'est produit l'événement malheureux dont nous parlons et que la justice instruit en ce moment.

Une altercation eut lieu, entre Jean Van Schoor, cultivateur à Malderen, et Deschruyer père et fils. Ces derniers, frappèrent si violemment le premier à coups de canne plombée, qu'il rendit le dernier soupir quelques heures après.

Les auteurs du meurtre ont été arrêtés.

FEUILLETON DU 21 JUIN — (N° 15.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

VI

(Suite).

Une svelte forme de jeune fille, qu'il entrevit se promenant le long des massifs, un arrosoir à la main, le décida tout à fait. Il descendit rapidement la rampe de Vivey, enfila l'avenue des tilleuls, et ne s'arrêta tout essoufflé que pour sonner à la grille.

Il ne jugea pas convenable de demander à parler à Raymonde, et, tendant sa carte au petit domestique qui était venu lui ouvrir, il le pria de la porter à son maître. Un instant après, il était introduit dans la bibliothèque où M. La Tremblaie lisait son journal, et où Madame Clotilde brodait une bande de tapisserie. Il s'excusa de son mieux de cette visite matinale, conta brièvement les circonstances de sa rencontre avec Raymonde, et ajouta : — Mademoiselle La Tremblaie vous a sans doute appris que, dans son empressement à venir en aide aux charbonniers, elle avait eu la mauvaise chance de perdre un bracelet ?

— Vraiment ! interrompit Madame Clotilde avec humeur, elle s'est bien gardée d'en souffler mot... Toujours la même enfant désordonnée.

Antoine examina du coin de l'œil la dame, dont le regard insinuant, le front bas, le sourire hardi et perfide lui déplurent du premier coup. — Rassurez-vous, madame, répondit-il, ce matin le hasard m'a ramené au carrefour de La Tillaye, et